

K 51

Distributeurs polyvalents

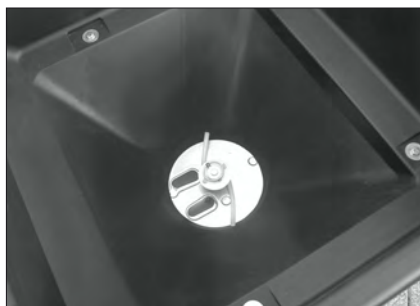


L'ART DE COMBINER LA VIABILITÉ HIVERNALE ET L'ENTRETIEN D'ESPACES VERTS !

Les distributeurs polyvalents K 51 sont destinés aux épandages de sel, de sable, de gravillons et d'engrais.

- En hiver, ils assureront ainsi la sécurité des passants sur les allées et trottoirs tant au niveau des voies publiques que privées (chemins communaux, hôpitaux, entreprises,...).
- Au printemps ou en été, ils pourront intervenir pour l'entretien d'espaces verts (apports d'engrais sur pelouse, sablage,...).

La conception originale de l'appareil lui permet d'être soit poussé à la main, soit d'être tracté par exemple par un micro-tracteur. La transformation de la version poussée en version traînée n'exige que quelques minutes.



Un agitateur efficace

Il s'utilise pour tous les produits granulés, sel, sable, etc,...

Sa conception crée un brassage en douceur et un **écoulement régulier** des produits tout en prenant soin de leur granulation.



Double entraînement

Les **deux roues motrices** en pneumatiques

- procurent une excellente adhérence en conditions hivernales assurant ainsi un entraînement efficace de la distribution.
- évitent tout dégât aux pelouses.

Une **roue libre** intégrée débraye la distribution lors des marches arrière.



Distribution simple et précise

Le secteur finement gradué et les déflecteurs réglables permettent d'obtenir une **distribution précise** tant en dosage qu'en termes de largeur de travail. Ils **délimitent la largeur de projection** et évitent ainsi un apport au-delà de ce qui est souhaité.

Equipements de série : guidon pour travail en version poussée - Chape pour attelage en version traînée - Agitateur universel pour tous produits - Vannes et déflecteurs en acier inoxydable.

CARACTERISTIQUES

DISTRIBUTEUR K 51

Largeur de travail (m)	0,5 à 6 selon produit
Capacité (l)	55
Charge utile maxi (kg)	60
Poids à vide, env. (kg)	24
Attelage	Poussé ou traîné
Animation	Par les roues
Vitesse de travail recommandée (km/h)	4 à 6

Equipement facultatif : bêche de trémie.

Certaines machines ont un poids important. Respecter le poids total autorisé en charge du tracteur, sa capacité de levage et la charge maximale autorisée par essieu. La charge sur l'essieu avant du tracteur doit toujours être au minimum de 20 % du poids à vide du tracteur. Dans les pays de l'Union Européenne, nos matériels sont conformes à la Directive Européenne "Machines"; dans les autres pays ils sont conformes aux prescriptions de sécurité en vigueur dans ces pays. Dans nos prospectus, et pour une meilleure illustration des détails, certains dispositifs de protection peuvent avoir été déposés. En dehors de ces cas particuliers et en toutes circonstances, ceux-ci doivent impérativement rester en place conformément aux prescriptions de la notice d'instructions. "Nous nous réservons le droit de modifier sans préavis nos modèles, leurs équipements et leurs accessoires". "Les machines et équipements de ce prospectus peuvent être couverts par au moins un brevet et/ou un modèle déposé(s). Marque(s) déposée(s) dans un ou plusieurs pays".

CONCESSIONNAIRE

KUHN S.A. - F - 67706 Saverne Cedex
Tél.: +33 (0)3 88 01 81 00 - Fax : +33 (0)3 88 01 81 01
www.kuhn.com
Société Anonyme au capital de 19 488 000 EUR
N° Siret: 675 580 542 00016 - R.C. Saverne

